

L'ÉQUIPE ENCADRANTE

Bois Flotté Vacances Adaptées travaille toute l'année à un recrutement de qualité. En fonction des séjours et des autonomies, nos recherches sont variées. Nous recrutons une majorité d'accompagnateurs éducateurs spécialisés, des moniteurs éducateurs, des AMP ou AES, mais également des personnes issues du soin, infirmiers ou aides-soignantes ou de l'animation professionnelle. Nous sommes en lien avec de nombreuses écoles du médico-social et avons la chance que des professionnels confirmés nous rejoignent lors de leurs vacances. Chacune des personnes recrutées par Bois Flotté Vacances Adaptées passe un entretien individuel pour expliquer nos attentes et exigences. Chacune des recrues est ensuite formée à l'encadrement spécifique de son séjour, avec l'étude de chacun des dossiers de vacanciers. Pour les séjours d'été, les futurs encadrants sont invités à UNE journée de formation en présentiel ou distanciel, animée par nos permanents et intervenants professionnels. Bois Flotté Vacances Adaptées met en place un plan de recrutement d'animateurs remplaçants et mobiles pour pallier rapidement les possibles défections, maladies ou problèmes majeurs sur le terrain ou pour venir en renfort ponctuellement en cas de besoins.

SUIVI MÉDICAL

- Les traitements médicaux devront IMPÉRATIVEMENT être préparés par le médecin traitant ou l'infirmière de votre établissement (le cas échéant, par la personne responsable de l'observance). Les traitements devront être préparés UNIQUEMENT dans les piluliers sécurisés (nous ne fournissons pas de piluliers) au plus tard 20 jours avant les séjours avec toutes les consignes en matière de prise en charge médicale.
- Au moment de la prise en charge du vacancier sur le lieu de convoyage, notre convoyeur sera muni d'un sac au nom du vacancier dans lequel il mettra tout ce qui le concerne pour le remettre au responsable du séjour choisi (carte d'identité, carte vitale, carte de mutuelle, toutes informations complémentaires concernant le vacancier que vous souhaitez nous fournir, l'argent de poche, les piluliers...).
- Les piluliers sécurisés et ordonnances originales récupérés dans les valises seront stockés sous clé sous la responsabilité du Responsable de séjour. Les équipes d'animation sont formées à la gestion des traitements et suivent un protocole d'utilisation et de distribution.
- Gestion des traitements en autonomie : Afin de respecter la réglementation à laquelle est soumise notre activité, le vacancier ne pourra pas avoir son pilulier à disposition dans sa chambre, même s'il en a la capacité et l'habitude. Cependant, l'équipe pourra, contre autorisation dans le dossier médical, confier son pilulier au vacancier, sous surveillance, le temps qu'il puisse prendre son traitement de manière autonome.
- Les médicaments sous forme buvable (gouttes) doivent être en unidose.
- Aucun médicament hors pilulier (sauf ceux dont l'emballage ne le permet pas) et sans ordonnance ne sera distribué.

NB : Au cas où il est prescrit un nouveau traitement au vacancier pendant le séjour, pour sa sécurité, nous ferons automatiquement refaire un pilulier complet par une infirmière. Cette action vous sera facturée au titre des frais médicaux remboursables avancés.

ATTENTION : Nous ne pourrions pas accueillir un vacancier ayant des soins trop importants qui pourraient perturber le bon déroulement du séjour. (I.D.E 2-3 fois par jours, dialyse, personne insulino-dépendante ayant besoin d'une à deux injections par jour ne sont pas admises).

ARGENT DE POCHE

BOIS FLOTTE VACANCES ADAPTEES vous conseille vivement de nous faire parvenir au moins un mois avant le séjour l'argent personnel de chaque vacancier par virement pour éviter tous problèmes au vacancier (perte, vol ...) durant le séjour. Nous vous fournirons un décompte individuel de l'argent personnel en fin de séjour pour les vacanciers n'ayant pas d'autonomie financière, ainsi que le reliquat d'argent s'il y a lieu. Le virement devra nous parvenir IMPÉRATIVEMENT au plus tard UN MOIS AVANT le départ. Merci de compléter la page Gestion Argent Personnel (du dossier du vacancier).

NB : BOIS FLOTTE VACANCES ADAPTEES ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'argent et des moyens de paiement laissés en autonomie au vacancier.

Relevé d'identité bancaire / IBAN

IBAN : FR76 3000 4026 1900 0101 2292 054

BIC : BNPAFRPPXXX

Bois Flotté Vacances Adaptées
5 Impasse Faugerolles
33590 - Saint Vivien de Médoc

ATTENTION : RIB exclusivement réservé au versement de l'ARGENT DE POCHE !

ASSURANCE ANNULATION ET RAPATRIEMENT DU VOYAGE (Voir www.boisflotteva.fr)

- Elle n'est pas comprise dans le prix du séjour, mais nous l'ajoutons systématiquement sur nos devis.
- Vous pouvez demander de la retirer en le mentionnant sur le devis et contrat.

Attention : Elle n'est prise en compte qu'à réception de l'acompte joint au dossier d'inscription.

L'INSCRIPTION



Après avoir pris connaissance des différents séjours que nous vous proposons, et après avoir choisi votre destination.

PS : Toute l'équipe **Bois Flotté Vacances Adaptées** reste à votre entière disposition pour vous accompagner.

L'inscription se fait en 4 étapes :

1) RESERVATION PAR TÉLÉPHONE UNIQUEMENT (Pour vérifier les disponibilités de places)

Appeler le **05.35.75.96.62** de **10h-12h** et **14h-17h30** du **lundi au vendredi**.

Ensuite, il faudra toutefois confirmer l'inscription par l'envoi du dossier de réservation et des acomptes dans un délai de **20 jours** !

Inscriptions **COUPLE** : il est impératif que l'information nous soit communiquée dès l'inscription des personnes concernées pour voir la faisabilité.

2) ON VOUS ENVOIE PAR MAIL LE DOSSIER DE RÉSERVATION JUSTE APRÈS L'INSCRIPTION

À nous retourner complété :

- Fiche de renseignements (avec l'information **COUPLE** et **lit partagé ou pas** si c'est le cas sur les 2 fiches pour obtenir une chambre qu'ils occuperont seuls)
- Photo d'identité,
- Le(s) voyage(s) choisi(s)
- N° d'urgence, coordonnées complètes de la tutelle,
- Qualité et signature de la personne ayant rempli le document,
- Acompte de réservation de 30 % du prix du séjour.

L'inscription à nos séjours implique l'adhésion complète à nos conditions organisationnelles et nos conditions particulières de vente dispensées dans le catalogue.

3) CONFIRMATION DE LA RESERVATION

BOIS FLOTTE VACANCES ADAPTEES vous envoie dès réception du dossier complet : le contrat de vente et la facture incluant le surcout lié au handicap (pour les demandes d'aides).

Vous nous renvoyez le contrat de vente signé validant votre inscription définitivement.

Le séjour doit être soldé au plus tard deux mois **MAXIMUM** avant le départ.

4) ET ENSUITE...

BOIS FLOTTE VACANCES ADAPTEES vous envoie dès réception du dossier complet : le contrat de vente et la facture incluant le surcout lié au handicap (pour les demandes d'aides).

Vous nous renvoyez le contrat de vente signé validant votre inscription définitivement.

Le séjour doit être soldé au plus tard deux mois **MAXIMUM** avant le départ.

Le jour du départ :

Vous remettez au convoyeur :

- la fiche médicale complétée.
- le pilulier pour la totalité du séjour y compris les jours de transport aller et retour.
- les ordonnances des traitements en cours.
- l'argent de poche dans une enveloppe (si pas encore envoyé par virement).
- le dossier médical complémentaire.
- la carte vitale et la copie de carte d'identité.
- copie de la carte d'invalidité ou attestation.
- le trousseau.

Extrait du code du tourisme : Contrat de vente de voyages et de séjours - VOIR SITE INTERNET www.boisflotteva.fr